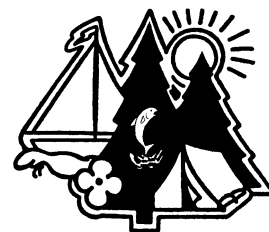


PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:

Le Règlement numéro 126-2018, modifiant le règlement de zonage 07-2000 - **Relativement aux normes de localisation des fournaies au bois extérieures** a été approuvé par la MRC de Papineau lors de la séance du 20 mars 2019, par la résolution numéro 2019-03-055.

Le certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) à l'égard du règlement 126-2018, a été émis le 29 mars 2019.

Dès lors, ledit règlement est entré en vigueur.

Le règlement 126-2018 peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture du secrétariat.

DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 9 avril 2019.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Dagenais', is written over a horizontal line.

Denis Dagenais, g.m.a.
Directeur général / Secrétaire-trésorier